

Conseil de gestion du 27 juin 2022 Délibération n°2022-14

Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 9 juin 2022

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,
- Vu le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu l'arrêté inter préfectoral n°2022/104 du 21 juin 2022 modifiant la nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu la délibération PNMB_A_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon 2017-2032, approuvé par délibération n°2017-41 du 27 septembre 2017 du conseil d'administration de l'Agence française pour la Biodiversité.

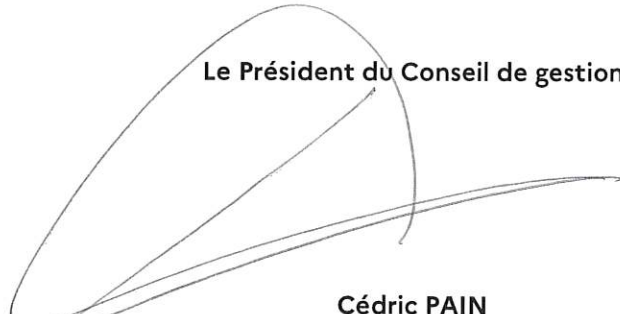
Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil de gestion du 9 juin 2022.

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a long, horizontal stroke extending to the right. The signature is positioned above the text 'Cédric PAIN' and below the text 'Le Président du Conseil de gestion'.

Le Président du Conseil de gestion

Cédric PAIN